



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-383

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S) : Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Personnel Communal - Direction du Numérique - Recrutement d'un ingénieur

M. François DUSSAUBAT expose :

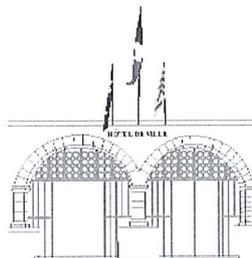
Mes chers collègues,

Par délibération en date du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé la création de trois postes de chefs de projets informatiques au sein de la Direction du Numérique, dont deux ont été pourvus.

Afin de combler le dernier poste vacant, une publication d'offre d'emploi a été effectuée. Parallèlement, une déclaration de vacance d'emploi a également été transmise au Centre de Gestion dont la publicité a été assurée par le CNFPT pour le recrutement d'un agent, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

A l'issue de la procédure de recrutement et en l'absence de candidatures statutaires, il est proposé au Conseil Municipal d'opérer un recrutement contractuel pour une durée de 3 ans, afin de pourvoir un poste d'ingénieur informatique au sein de la division E-Transformation.

En conséquence, nous vous proposons :



- 1) D'établir un contrat à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions de l'article L 332-8-2^o du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera établi sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial (indice brut : 611 – indice majoré : 513) comprenant un régime indemnitaire (IFSE 3) au taux de 0,1993, l'indemnité de résidence, la prime Eté/ Hiver telle que fixée par la délibération du 16 avril 2014 et le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.
- 3) De prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville sur la ligne budgétaire 64-111.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231109-182071-DE-J-J
Accusé reçu le : 16 NOV. 2023
Affiché le : 16 NOV. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

